

Paysage Jardins & Espaces verts



En bref

A l'heure de la société du XXI^e siècle, les jardins, terrasses et parcs cristallisent un certain nombre d'attentes – « plus de bien-être individuel », « meilleur cadre de vie collectif » –, en même temps qu'ils sont une réponse de plus en plus crédible aux problèmes liés à l'environnement, à la santé, mais aussi au lien social.

Toutes les études scientifiques montrent que les espaces verts ont un impact important sur la santé mais aussi sur l'attractivité des territoires et sur la création de lien social intergénérationnel. Les végétaux, à proximité, des bâtiments favorisent les économies d'énergies. Ils limitent les infiltrations d'air en hiver et apportent de l'ombre en été. Le végétal répond aux envies immédiates des Français.

Les enquêtes de l'Union Nationale des Entrepreneurs

* Enquête Unep-Ipsos 2009, « Terrasses et jardins : nouvelles valeurs »

du Paysage ont montré que le jardin individuel est vécu comme la nouvelle « pièce à vivre » de la maison*, devant la cuisine et, dans le même temps, que les espaces verts publics émergent en tant que « bien social à partager ». Côté développement durable, la preuve des bienfaits du végétal n'est plus à faire : plus de la moitié des Français estime que l'intérêt principal des espaces verts réside dans leurs bénéfices environnementaux**. Des vertus qui ne les empêchent pas de jouer également la carte du patrimoine : la présence d'un jardin apporte en effet une plus-value de 5 à 12 % au logement, selon les études.

Conséquence logique : ¾ des Français accordent aujourd'hui une attention prépondérante à la présence d'un jardin ou d'une terrasse lorsqu'ils choisissent leur habitation !

** Enquête Unep-Ipsos 2010, « Le jardin, un bien social à partager »



Zoom sur

Paysage Jardins & Espaces verts

- Le secteur est florissant. En 2011, le nombre d'entreprises du paysage s'élève à 26 500, soit une hausse de 31 % en 2 ans.
- Sur les 5 milliards d'euros HT de chiffre d'affaires généré par la filière, 56 % concerne la création et 43 % concerne l'entretien des jardins et espaces verts.
- Les clients des entreprises du paysage sont majoritairement des particuliers (42 %). Les entreprises ne représentent que 28 %.
- La commande publique, émanant de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales, représente 30 % des donneurs d'ouvrage.

L'emploi dans la filière

85 500 emplois sont sur le terrain (chantiers d'espaces verts).

83 % des salariés sont en CDI mais avec un faible taux de féminisation (**12 %**).

26 500 entreprises dont **94 %** des entreprises ont moins de 10 salariés. Malgré la crise, elles ont embauché **28 100** personnes en 2010.

Près de **40 %** des entreprises de la profession se concentrent sur trois régions : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France (UNEP 2011).

en chiffres





Les enjeux & les impacts sur les métiers et les emplois



- **La concurrence accrue, les exigences croissantes de la clientèle** rendent plus durable, la réalisation de prestations de qualité au niveau technique, organisationnel et des relations humaines... La qualification des entreprises, par le biais de Qualipaysage, s'est complétée, ces dernières années, par une certification de service.
- **Le développement de techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement** et de matériel plus performant (minipelle, tondeuses autoportées de grande largeur, matériel à maintenance réduite...) nécessite, pour les utilisateurs, des savoir-faire de plus en plus pointus.
- **Les conditions réglementaires en matière de sécurité** au travail, de gestion des déchets et d'utilisation de produits phytosanitaires rendent les emplois de plus en plus qualifiés.
- Initialement centré sur la réalisation de chantiers (production), **le développement de la relation avec le client** demeure un enjeu fort pour les entreprises du paysage. Il demande aux salariés de ce secteur de développer leurs aptitudes relationnelles : savoir parler de leur métier, pouvoir renseigner, conseiller le client...
- **La majorité des entreprises du paysage est de petite taille** : 94 % des 26 500 entreprises ont moins de 10 salariés. Les jardiniers paysagistes constituent l'essentiel des emplois ; le personnel d'encadrement apparaît dans les entreprises de plus de cinq salariés et représente 10 % de l'ensemble des salariés. La nature même des activités (logique de chantier) implique une certaine autonomie des salariés.





Les principaux métiers du paysage

Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.

● **Jardinier d'espaces verts**

Il intervient en création et/ou en entretien des espaces verts. Il s'occupe de la plantation, de la protection des végétaux, de la taille des arbustes, de l'entretien des prairies et gazons (tonte, traitement...), de la mise en place de massifs, mais aussi de la construction d'ouvrages paysagers.

● **Élagueur**

Formé aux techniques de taille, il est en charge de la taille des arbres, des soins et de l'abattage. Il intervient sur et autour des arbres en milieu urbain. L'exercice de l'élagage peut soit se faire à partir d'une nacelle, auquel cas, l'élagueur doit être formé aux techniques de maniements de la nacelle, soit en grim pant directement à l'arbre. Le grimpeur élagueur doit alors être formé à des techniques comparables à celles de l'alpinisme.

● **Chef d'équipe, chef de chantier**

Au-delà de la réalisation des activités décrites ci-dessus, le chef d'équipe supervise le travail de plusieurs agents paysagistes sur un même chantier. Le chef de chantier encadre plusieurs équipes. Ces personnes peuvent intervenir dans la formation de leurs équipiers par la transmission de leurs savoir-faire. En plus des activités techniques, il incombe à l'encadrement intermédiaire d'organiser et de gérer les chantiers.

● **Conducteur de travaux, technico-commerciaux**

Ils sont les relais du chef d'entreprise dans le développement des activités et le fonctionnement de l'entreprise.

● **Responsable d'études**

Il intervient sur la faisabilité technique, administrative et financière de chantiers d'aménagement d'espaces verts importants. Il travaille en bureau d'études, au sein d'une entreprise du paysage ou d'un cabinet d'architecture.

● **Responsable espaces verts en collectivité territoriale**

Il coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines des subdivisions et ateliers espaces verts et met en place une politique paysagère prospective pour offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité.





Jeunes en orientation, l'accès aux diplômes et aux formations

L'enseignement agricole général, technologique et professionnel peut être intégré, par voie initiale, dès la classe de 4^{ème}. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes.

Il relève du Ministère de l'Agriculture :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS

Tél. : 01.49.55.45.29

www.enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr

Enseignement agricole public
www.educagri.fr

Enseignement agricole privé

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)
www.cneap.fr

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education
et d'Orientation (UMFREO)
www.mfr.fr

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)
www.maformationagricole.com

La formation professionnelle au service des salariés de l'agriculture

La formation professionnelle permet de s'adapter à un poste de travail, de renforcer des compétences, de sécuriser des parcours professionnels, d'évoluer d'un emploi à un autre.

Le FAFSEA finance :

• **la formation professionnelle des salariés,**

ainsi que 3 dispositifs ouverts aux demandeurs d'emploi :

- **Contrat de professionnalisation,**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi (POE),**
- **Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles (ADEMA).**

Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France.

Pour découvrir les dispositifs existants, contactez votre délégation régionale FAFSEA.

www.fafsea.com

Les principales formations

● Niveau V

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA**
Travaux paysagers
- **Certificat d'Aptitude Professionnelle CAP**
Maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins
- **Brevet Professionnel Agricole BPA**
Travaux d'aménagements paysagers : travaux de création et d'entretien
- **Certificat de spécialisation**
Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
Taille et soin des arbres

● Niveau IV

- **Baccalauréat professionnel BAC PRO**
Aménagements paysagers
Maintenance des matériels : parcs et jardins
Technicien conseil vente en produits de jardin
- **Brevet professionnel BP**
Aménagements paysagers
- **Certificat de spécialisation**
Arrosage intégré
Constructions paysagères

● Niveau III

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA**
Aménagements paysagers
- **Certificat de spécialisation**
Collaborateur du concepteur paysagiste
Gestion des arbres d'ornement

● Niveau II

- **Licence professionnelle**
Aménagements paysagers
- **Certificat de spécialisation**
Responsable technico-commercial : horticulture ornementale

● Niveau I

- **Ingénieur horticulture et paysage**
- **Ingénieurs en aménagement paysager de l'espace**
- **Ingénieurs spécifiques de la conception paysagère**

Mieux connaître le secteur...

Union Nationale des Entrepreneurs
du Paysage - UNEP

Tél. : 01.42.33.18.82

www.entreprisesdupaysage.org

